ETUDE DE L'ASSOCIATION ENTRE RISQUE D'AVC ET EXPOSITION À UN TEMPS DE TRAVAIL PROLONGÉ

Un temps de travail prolongé, qui correspondrait à plus de dix heures par jour au moins 50 jours par an, peut représenter un risque de survenue de maladies cardio-vasculaires ou d'accidents vasculaires cérébraux (AVC).

Ce constat est issu d'une étude menée par une équipe française de l'hôpital Raymond-Poincaré AP-HP, de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, de l'Université Paris-Saclay et de l'Inserm, en collaboration avec des équipes américaines, européennes et japonaises. Ces travaux, menés à partir des données de la cohorte française CONSTANCES*, ont été publiés le 20 juin 2019 dans la revue *Stroke* de l' *American Heart Association*.

Afin d'étudier l'association entre temps de travail prolongé et risque d'AVC, une équipe française de l'hôpital Raymond-Poincaré AP-HP, de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, de l'Université Paris-Saclay et de l'Inserm s'est appuyée sur les données de la cohorte française CONSTANCES (sur l'âge, le sexe, le temps de travail et le fait de fumer ou non). Un entretien médical complémentaire a permis d'identifier d' autres facteurs de risques cardiovasculaires et de précédents AVC. La notion de temps de travail prolongé a été définie comme étant de dix heures minimum par jour pendant au

moins 50 jours par an. Les personnes qui exercent un emploi à temps partiel et celles qui avaient déjà eu un AVC avant d'être exposées à un temps de travail prolongé ont été exclues de l'étude.

L'équipe a utilisé un modèle statistique qui permet d'évaluer l'association entre temps de travail prolongé et AVC, en fonction de l'âge, du sexe et du type de travail. Sur plus de 140 000 patients inclus, 0,9% ont rapporté un AVC, 29,6% des temps de travail prolongés et 10,1% des temps de travail prolongés sur plus de dix ans.

Un temps de travail prolongé a été associé à un risque de survenue d'AVC 29% plus important dans cette population que dans celle travaillant moins.

Être exposé à un temps de travail prolongé sur dix ans minimum est fortement corrélé à la survenue d'AVC, avec un risque doublé dans cette population par rapport à celle travaillant moins.

L'association était plus significative chez les personnes de moins de 50 ans après prise en compte des facteurs de risque habituels. Aucune différence n'a en revanche été observée entre les femmes et les hommes.

Malgré ses limites (on ne peut pas conclure à un lien de causalité), cette étude observationnelle met en évidence l'existence d'une association significative entre risque de survenue d'AVC et temps de travail prolongé sur une période égale ou supérieure à dix ans. Elle confirme ainsi les conclusions d'une méta-analyse publiée en 2015 sur l' excès de risque d'AVC lié à un travail prolongé**. Ces résultats, qui pourront être utilisés dans le cadre de mesures de prévention globale et individuelle, devront être approfondis par des études complémentaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

©Photo by Sebastian Herrmann on Unsplash
COMMUNIQUÉ – SALLE DE PRESSE INSERM
Etude de l'association entre risque d'AVC et exposition à un temps de travail prolongé

- » Inserm
- » Cohortes Constances